

# MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES



# RECRUTER UN APPRENTI EN MFR

POUR FORMER LES TALENTS DE DEMAIN

LES MFR  
PROVENCE

**13**  
sites

**520**  
apprentis

**15**  
secteurs de  
formation

DE  
NOMBREUSES  
FILIÈRES  
POUR TROUVER  
SA VOIE !

[www.mfrprovence.fr](http://www.mfrprovence.fr)



OPCO

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**«TU ME DIS, J'OUBLIE,  
TU M'ENSEIGNES, JE ME SOUVIENS,  
TU M'IMPLIQUES, J'APPRENDS».**

Benjamin FRANKLIN



## > C'EST QUOI UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- C'est un contrat de travail d'une durée de 1 à 3 ans, qui peut être adapté en fonction du niveau initial de l'apprenti auquel le code du travail s'applique

## > À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- À tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- À tout jeune de 15 ans justifiant avoir terminé sa 3<sup>ème</sup>

## > QUEL EST LE RÔLE DE L'ENTREPRISE ?

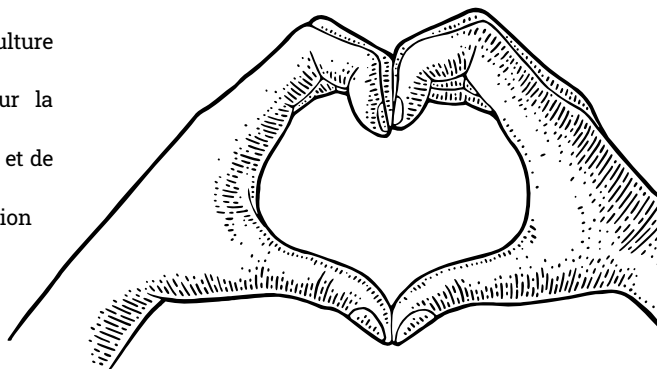
- Proposer un poste en adéquation avec le référent de la formation
- Désigner un maître d'apprentissage (tuteur) pour guider et conseiller l'apprenti
- L'informer sur les règles et la culture d'entreprise
- Prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de l'apprenti
- Assurer un suivi régulier de son travail et de sa formation
- Permettre à l'apprenti de suivre la formation dispensée par le CFA et passer l'examen

## > ET L'APPRENTI DANS TOUT ÇA, QUE DOIT-IL FAIRE ?

- Effectuer les missions qui lui sont confiées
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise, les horaires
- Suivre avec assiduité les cours du CFA
- Respecter la réglementation du travail
- Prendre soin de lui et de ses collègues en entreprise et au CFA
- Se présenter à l'examen

## > LA MFR/CFA VOUS ACCOMPAGNE PENDANT TOUTE LA DURÉE DU PARCOURS :

- Dispense une formation générale associée à une formation pratique
- Propose un parcours individualisé
- Assure la coordination entre l'entreprise et le CFA
- Effectue des visites dans votre entreprise
- Accompagne votre apprenti jusqu'à l'examen



# AIDE EXCEPTIONNELLE « À DESTINATION DES EMPLOYEURS »

UN NOUVEAU CONTRAT = 1 AIDE

## 6 000 €

Sans condition pour les entreprises privées de - de 250 salariés

L'AIDE SERA VERSÉE À TOUTES LES ENTREPRISES,  
POUR LES CONTRATS CONCLUS AVEC UN ALTERNANT,  
MINEUR COMME MAJEUR,  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023,  
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT.

*Concerne l'ensemble des diplômés jusqu'au niveau 7 (master).*

**Aide exceptionnelle prolongée jusqu'à la fin du quinquennat.**

Les contrats signés avec des apprentis bénéficiant d'une reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) ouvrent droit à des aides supplémentaires :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-lembauche-en-contrat-dapprentissage>

## **POUR RAPPEL :**

**L'OPCO**

- 1 entreprise = 1 seul OPCO selon sa convention collective
- Réceptionne le contrat et ses annexes, contrôle et dépose celui-ci auprès des services du ministère du Travail.

## **POURQUOI FAIRE CONFIANCE AUX MFR ?**

Former les talents de demain en répondant aux attentes des professionnels est l'ADN des MFR depuis plus de 80 ans.

Fondées sur un modèle éducatif et pédagogique unique, les MFR de Provence accompagnent votre apprenti dans l'acquisition des gestes et postures professionnels.

# AIDES « À DESTINATION DES APPRENTIS »

## > Une aide spécifique pour :

- L'hébergement et la restauration (si services proposés par la MFR)
- Les frais du premier équipement professionnel
- Les frais liés à la mobilité internationale

## > Une aide pour le financement du permis de conduire



Tout apprenti(e) d'au moins 18 ans engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicule permis B) peut obtenir une aide fixée à 500 €.

Renseignez-vous auprès de votre MFR/CFA ou sur le site [www.apprentissage.gouv.fr](http://www.apprentissage.gouv.fr)

## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
	% du SMIC	% du SMIC	% du SMIC	% du SMIC
CAP 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>nd</sup> e BAC Pro BTS 1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	100%
CAP 2 <sup>ème</sup> année 1 <sup>ère</sup> BAC Pro BTS 2 <sup>ème</sup> année CAP en 1 an	39%	51%	61%	100%
Terminale BAC Pro	55%	67%	78%	100%





# MOBILITES ERASMUS/MONA



## LE SAVIEZ-VOUS ?

94%

des familles constatent que leurs jeunes qui reviennent de mobilité ont gagné en **autonomie** !

89%

des personnes ayant effectué une mobilité indiquent avoir acquis de **nouvelles connaissances et compétences techniques**.

92%

des personnes ayant vécu une mobilité indiquent avoir une **plus grande ouverture d'esprit et une ouverture culturelle**.

Les jeunes ayant bénéficié d'Erasmus ont

**2 fois plus**

d'opportunités de trouver un emploi.

Mobilités longues ou courtes, les programmes Erasmus s'adaptent !  
Une opportunité ouverte aux apprentis et aux maîtres d'apprentissage pour vivre une nouvelle expérience en bénéficiant d'un soutien financier.  
Pour plus de renseignements, contactez votre MFR/CFA !

## BONNES RAISONS DE RECRUTER UN APPRENTI

### > POUR L'EMPLOYEUR



Compétences diversifiées



Soutien financier à l'embauche



Engagement social

### > POUR LE JEUNE



Expérience professionnelle



Rémunération garantie



Insertion facilitée

## 1 MFR BARBENTANE

Tél. 04 90 95 50 04 - mfr.barbentane@mfr.asso.fr  
[www.mfr-barbentane.com](http://www.mfr-barbentane.com)

## 2 MFR DE HAUT VAUCLUSE

Tél. 04 86 71 00 75 - mfr.hautvaucluse@mfr.asso.fr  
[www.mfr-hautvaucluse.com](http://www.mfr-hautvaucluse.com)

## 3 MFR BLÉONE-DURANCE

Tél. 04 92 62 10 89 - mfr.bleonedurance@mfr.asso.fr  
[www.mfr04.fr](http://www.mfr04.fr)

## 4 MFR EYRAGUES

Tél. 04 90 94 14 95 - mfr.eyragues@mfr.asso.fr  
[www.mfr-eyragues.com](http://www.mfr-eyragues.com)

## 5 MFR LA ROQUE D'ANTHÉRON

Tél. 04 42 50 41 27 - mfr.laroque@mfr.asso.fr  
[www.mfr-laroque.com](http://www.mfr-laroque.com)

## 6 MFR LAMBESC

Tél. 04 42 57 19 57 - mfr.lambesc@mfr.asso.fr  
[www.garachon.org](http://www.garachon.org)

## 7 MFR LA DENOVES MONTEUX

Tél. 04 90 66 20 81 - mfr.monteux@mfr.asso.fr  
[www.mfr-monteux.org](http://www.mfr-monteux.org)

## 8 MFR PUYLOUBIER

Tél. 04 42 66 32 09 - mfr.puylobier@mfr.asso.fr  
[www.mfr-puylobier.com](http://www.mfr-puylobier.com)

## 9 MFR RICHERENCHES

Tél. 04 90 28 00 21 - mfr.richerences@mfr.asso.fr  
[www.mfr-richerences.org](http://www.mfr-richerences.org)

## 10 MFR ROUSSET

Tél. 04 42 66 35 49 - mfr.rousset@mfr.asso.fr  
[www.mfr-rousset.com](http://www.mfr-rousset.com)

## 11 MFR SAINT MARTIN DE CRAU

Tél. 04 90 49 17 52 - mfr.rhone-alpilles@mfr.asso.fr  
[www.mfr-rhonealpilles.com](http://www.mfr-rhonealpilles.com)

## 12 MFR VENTAVON

Tél. 04 92 66 41 15 - mfr.ventavon@mfr.asso.fr  
[www.mfr-ventavon.com](http://www.mfr-ventavon.com)

## 13 MFR GUILLAUMES-VALBERG

**OUVERTURE PROCHAINE !**

 ÉLEVAGE


 HIPPIQUE


 AGRICULTURE  
NATURE


 ARBORICULTURE  
HORTICULTURE  
FLEURISTERIE

 VITICULTURE

 JARDINS  
ESPACES VERTS  
ENVIRONNEMENT


 AGROALIMENTAIRE  
LABORATOIRE


 BÂTIMENT

 MÉCANIQUE

 LOGISTIQUE

 COMMERCE - VENTE

 GESTION - MANAGEMENT  
ADMINISTRATION - ACCUEIL

 CUISINE - RESTAURATION  
PÂTISSERIE

 SERVICES AUX PERSONNES  
PETITE ENFANCE - SANTÉ SOCIAL

 TOURISME